



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance d'installation du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, M. Lionel LEVHA, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie BRUNAI, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Giovanni ANGILERI donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Rachel MALNOURY donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- 26-039 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal des 22 janvier 2026 et 12 février 2026
- 26-040 : Élection du maire
- 26-041 : Détermination du nombre de postes d'adjoints au maire
- 26-042 : Élection des adjoints au maire
- 26-043 : Adoption de la Charte de l'élu

M. RAVIER ouvre officiellement la séance du premier Conseil municipal de cette nouvelle mandature et déclare les membres du conseil municipal tous installés dans leurs fonctions. Bravo à tous.

Le Maire procède ensuite à l'énoncé des pouvoirs pour les absents comme suit :

- Monsieur Giovanni ANGILERI donne pouvoir à Monsieur Brice RAVIER.
- Madame Rachel MALNOURY donne pouvoir à Monsieur Maxime MAINTIER.

Élection d'un secrétaire de séance

M. RAVIER rappelle le rôle d'un secrétaire de séance. Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires. Celui-ci assiste le maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le déroulement des scrutins. À l'issue, il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance. Il indique qu'il faut procéder à l'élection d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance et propose Mme ALEXANDRE qui accepte. L'ensemble des conseillers approuve.

Rapport 26-039 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal des 22 janvier 2026 et 12 février 2026

M. RAVIER rappelle qu'il reste à approuver les deux derniers procès-verbaux de l'ancienne mandature, précisément celui de la réunion du Conseil municipal du 22 janvier 2026 et celui du 12 février 2026. Il demande aux conseillers de les approuver et de l'autoriser ainsi que la secrétaire de séance à les signer.

Il fait procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 26-040 : Élection du maire

M. RAVIER : On va passer aux choses sérieuses. À savoir, le troisième point à l'ordre du jour, l'élection du maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'intégralité de ses articles, considérant que la majorité des membres est présente et que le quorum est atteint, le maire sortant appelle le doyen d'âge du nouveau conseil pour présider la séance afin de procéder à l'élection du nouveau maire.

En sa qualité de doyen d'âge du nouveau conseil municipal issu du scrutin du 22 mars 2026 et conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, il lui appartient de faire procéder à l'élection du nouveau maire d'Amboise.

Considérant qu'en vertu des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. En l'absence de majorité absolue aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages entre les candidats, le plus âgé est déclaré élu.

M. RAVIER demande qui est candidat à devenir maire ? Il se déclare candidat. Et Monsieur MAINTIER indique qu'il est également candidat.

Il précise ensuite que chaque conseiller municipal est invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote, et qu'il est proposé au Conseil municipal après avoir, conformément à l'article 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret, d'élire le Maire de la Ville d'Amboise.

Il laisse la présidence au doyen d'âge, qui est monsieur Jean CORNUAULT, afin de procéder à l'élection.

M. CORNUAULT le remercie et salue l'assemblée.

Il indique que pour procéder à cette élection, il va appeler deux assesseurs, les deux plus jeunes de l'assemblée, c'est-à-dire Madame Mouna ESSAOUARI et Monsieur Maxime MAINTIER.

Il leur demande de bien vouloir le rejoindre. L'un de vous deux va passer dans les rangs avec l'urne pour récupérer les votes de chacun. Il précise aux conseillers qu'ils disposent d'un papier blanc sur table, pour mettre le nom de leur candidat.

(Vote.)

(Dépouillement.)

M. CORNUAULT fait lecture du résultat : 25 votes pour Brice RAVIER, 7 votes pour Maxime MAINTIER et 1 vote blanc.

Il procède ensuite à la remise de l'écharpe du maire et remercie les assesseurs, qui peuvent regagner leurs places. Merci.

(Applaudissements.)

M. CORNUAULT estime que le dépouillement est sans appel, il n'y a qu'un vote blanc. Maintenant on va pouvoir remettre l'écharpe au maire.

Il souhaite également dire quelques mots simplement de remerciements : « Il y a 33 mois, ici même, je te remettait l'écharpe de Maire d'Amboise. Le contexte était différent, la démocratie était chancelante, la plupart des élus choisis par les Amboisiens avaient quitté le Conseil municipal. Le fonctionnement de la ville était chaotique. En bon capitaine, tu as réuni une liste plurielle et complémentaire pour redonner un fonctionnement normal à cette ville. Tu as beaucoup travaillé, tu nous as fait travailler beaucoup aussi toute l'équipe, du premier au dernier jour de ce court mandat pour revenir à une situation normale. Bien sûr, tout n'est pas parfait, il reste des progrès à faire. Bien sûr, il y a eu des aléas et des imprévus, dont un que certains ne sont pas près d'oublier. Bien sûr, tous ne partagent pas les options choisies, leurs propositions ou oppositions sont nécessaires à nous maintenir en éveil et nous devons les écouter sans toutefois nous laisser emporter dans leurs rêves. Ce demi-mandat était très court, insuffisant pour satisfaire les attentes et les aspirations de tous et de toutes. Il a permis de jeter les bases d'une planification et d'une organisation de la ville pour les années à venir. Ce nouveau mandat permettra de concrétiser tous ces espoirs. À quelques rares exceptions pour des raisons personnelles, toute l'équipe que tu as construite et dirigée pendant ces quelques mois a décidé de maintenir son engagement auprès de toi et au service des habitants. Et c'est maintenant avec fierté et émotion que je te remets solennellement, citoyen Brice RAVIER, l'écharpe de maire de la ville d'Amboise. »

(Applaudissements.)

M. RAVIER le remercie et s'adresse à l'assemblée : « Merci à tous, chers amis, mesdames et messieurs. Merci à vous toutes et tous qui êtes venus ce matin pour le moment solennel d'installation du Conseil municipal d'Amboise. Ce moment solennel clôt la période électorale et ouvre le temps du travail collectif pour notre ville pour un mandat de six ou peut-être sept ans.

Nous allons pouvoir inscrire notre action dans le temps long. Prolonger les politiques publiques créées et développées depuis 2023. Faire aboutir de très nombreuses démarches enclenchées, mais encore invisibles aux Amboisiens. Le plan de circulation, le nouveau marché de transports urbains, le nouveau marché de voirie, la convention d'aménagement du quartier Malétrenne-Plaisance, le schéma directeur de l'Île d'Or et bien d'autres.

Tout cela va changer la ville, au rythme que les finances nous autorisent, toujours en recherchant les moyens de financer nos ambitions auprès de tous les partenaires et en ne négligeant aucun outil. Le temps long est nécessaire pour que les politiques portent leurs fruits, même dans un monde qui

vit désormais sous l'injonction de l'immédiateté. Nous sommes entrés dans l'ère du « tout, tout de suite », pour laquelle nos collectivités ne sont pas préparées et peu adaptées. Nous en avons tenu compte dans la création des outils numériques, application, signalement. Nous compléterons ces outils et nous mettrons en place une démarche qualité pour améliorer les délais de réponse et d'action. Et puis, comme nous l'avons fait depuis trois ans, nous resterons auprès des Amboisiens, à votre écoute. Et puis, pour reprendre une expression bien connue, nous resterons « à portée de baffes ». Car c'est aussi cela que les citoyens souhaitent. Pas les baffes, être à portée.

Nous avons fait le choix de la concertation et nous allons poursuivre. Le conseil des sages sera renouvelé, tout comme le conseil des enfants. Le budget participatif, les diagnostics en marchant, les réunions publiques, les concertations en ligne, tout ce qui vous permet d'agir, de donner votre avis et de contribuer à améliorer notre ville sera conforté. Car je suis fier, voyez-vous, de ces 33 mois de mandat réalisés dans des conditions particulières, et je souhaite que l'on en tire tous les enseignements.

Nous avons fait un pari en mars 2023, celui de réunir des bonnes volontés de tous horizons pour remonter Amboise, pour réparer et pour apaiser notre ville, son conseil municipal et ses équipes. J'ai pris l'habitude de dire que nous avons couru un marathon en sprint. J'ai pu compter pour cela sur une équipe d'élus très mobilisée et en parfaite cohésion. Présents, travailleurs, compétents et expérimentés. À toutes et tous, je veux dire merci publiquement. Nous avons posé ensemble les bases solides sur lesquelles nous allons continuer à construire Amboise.

Aux élus qui ont fait le choix de ne pas poursuivre l'aventure, je veux dire toute ma gratitude pour le travail accompli. Aux nouveaux élus de tous bords, je veux souhaiter la bienvenue dans ce Conseil municipal. Ici, nous ferons des choix, nous débattrons, nous échangerons, nous donnerons les orientations pour les évolutions de notre commune. C'est une responsabilité lourde et qui nous engage toutes et tous. C'est aussi un mandat passionnant. Soyons-en dignes, chacun à notre place dans cette assemblée.

À la majorité municipale, je veux renouveler mes remerciements. Pour votre confiance, mes chers amis, pour le travail que vous avez partagé pour construire un projet sérieux. D'ailleurs, on nous a parfois reproché qu'il soit trop sérieux. Mais un projet crédible, cohérent, avec nos moyens humains, logistiques et financiers. Un projet ambitieux, ancré dans le quotidien des Amboisiens.

Aux Amboisiens, je veux dire merci. Merci de vous être mobilisés nombreux pour aller voter. Cette participation est indispensable à la vitalité démocratique et à la légitimité de vos élus. Merci de nous avoir renouvelé votre confiance sur la base de ce projet. Je suis et je resterai le maire de tous les Amboisiens. Au service d'Amboise, de chacune et de chacun d'entre vous. Car ce qui compte, voyez-vous, c'est tout Amboise. Notre ville est riche de ses habitants et de ses acteurs économiques, associatifs, touristiques, culturels, sportifs, gastronomiques, éducatifs, sociaux, environnementaux. C'est tout ce tissu social que nous portons à travers notre projet pour Amboise. Et notre boussole restera l'intérêt général, le développement raisonné de notre ville et la rénovation de notre patrimoine public.

Certains grands chantiers seront à mener à d'autres niveaux, notamment celui de l'intercommunalité. Sur ce territoire, travailler ensemble a toujours constitué un défi, car Amboise est souvent vue comme l'ogre qui voudrait croquer ses voisins. Je veux ici rassurer mes collègues maires : Amboise prendra sa juste place, mais pas toute la place.

Un territoire ne se construit pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres. À nous de faire en sorte que tout cela soit équitable, que les efforts, les charges et les richesses soient partagés par tous.

Permettez-moi enfin un mot plus personnel. Je dis souvent que j'aime ma ville. Si souvent que ça peut même faire sourire certains. Mais ce n'est pas un propos de tribune, c'est une affection sincère. Je n'avais qu'un an lorsque j'ai commencé à fréquenter Amboise. C'était l'époque où notre ville était industrielle et ouvrière. Avant le choc pétrolier, la concurrence internationale et les délocalisations.

En 56 ans, l'économie a basculé. Nos sociétés ont profondément changé. La structure de l'emploi est aujourd'hui sans rapport avec ce qu'elle était alors et il nous faut sans cesse nous y adapter, reconstruire et inventer.

Amboise, c'est aussi la ville qui m'a pris mon père, il y a si longtemps déjà, même si pour moi encore, c'était hier. Aujourd'hui, c'est ma maman qui m'accompagne ici pour ce moment solennel. Elle est là. À plus de 93 ans, elle est toujours pour moi une voix forte et sage, une personnalité singulière, qui sait m'écouter, m'encourager et me conseiller. Je suis fier qu'elle soit ici, auprès des autres membres de ma famille. J'en profite d'ailleurs pour remercier mon épouse pour sa patience et sa capacité à supporter les longues absences que nécessite la fonction de maire. Merci à mes filles aussi, qui ont compris et accepté de ne pas voir leur père tous les jours.

Le sacerdoce de l'engagement ne doit jamais nous faire oublier l'humain que nous sommes et que nous souhaitons incarner. L'humain que je souhaite représenter est un homme éclairé, en quête d'un équilibre constant, qui aspire au quotidien à se projeter dans une société plus belle et plus juste. Être élu permet de tendre vers cet idéal de vie, celui d'agir pour l'autre et vers l'autre. Être élu, c'est donner de son temps, parfois presque tout son temps, à la collectivité. C'est un choix bien entendu. Mais à l'heure où l'on remet en cause tout ce que la société compte d'institutions, d'autorité, d'expérience et d'expertise, il est important de rappeler que ces mandats constituent avant tout des engagements qui doivent être respectés. Je veillerai à ce que les 33 élus de ce Conseil municipal soient respectés dans leur fonction, qui ne doit jamais être abaissée par la polémique, l'outrance, la calomnie et la médiocrité de certains.

Je nous souhaite à toutes et à tous un mandat serein, constructif et positif pour le bien d'Amboise, des Amboisiennes et des Amboisiens. Et si une phrase doit nous guider dans notre action, elle sera de Nelson Mandela. « Ce qui compte dans la vie, ce n'est pas le simple fait d'avoir vécu. C'est la différence que nous avons faite dans la vie des autres. Je vous remercie de votre attention. »

(Applaudissements.)

Rapport 26-041 : Détermination du nombre de postes d'adjoints au maire

Le maire reprend la présidence de la séance et présente le quatrième point à l'ordre du jour qui est la détermination du nombre de postes d'adjoints au maire. Il indique passer les « vu » et les résultats de l'élection du 22 mars.

« Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger. Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant que la ville d'Amboise compte 33 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de 9.

Il est proposé au conseil municipal la création de 9 postes d'adjoints au maire de la ville d'Amboise. »

Il fait procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci beaucoup.

Rapport 26-042 : Élection des adjoints au maire

M. RAVIER annonce le point numéro suivant : l'élection des adjoints au maire.

« Vu la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qu'on vient de passer. Considérant que l'article 2122-7-2 créé par la loi du 31 janvier 2007 prévoit que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant qu'après deux tours de scrutin si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé au conseil municipal, après avoir, conformément à l'article 2122-7-2 susvisé, voté à scrutin secret, d'élire les adjoints au maire. »

Il informe l'assemblée de la candidature de la liste suivante :

En qualité de première adjointe, Madame Myriam SANTACANA ; de deuxième adjoint, Monsieur Alain DESHAYES ; de troisième adjointe, Madame Sandra GUICHARD ; de quatrième adjoint, Monsieur Lionel CHISSON ; de cinquième adjointe, Madame Chantal ALEXANDRE ; de sixième adjoint, Monsieur Jean CORNUAULT ; de septième adjointe, Madame Évelyne LAUNAY ; de huitième adjoint, Monsieur Johnny VERCOUILLIE et de neuvième adjointe, Madame Karine ROUMANEIX.

Le maire indique qu'il faut une nouvelle fois procéder au vote avec une urne.

(Vote.)

(Dépouillement.)

Sont donc élus, par 25 voix et 8 blancs : Madame Myriam SANTACANA en tant que première adjointe ; Monsieur Alain DESHAYES en tant que deuxième adjoint ; Madame Sandra GUICHARD en tant que troisième adjointe ; Monsieur Lionel CHISSON en tant que quatrième adjoint ; Madame Chantal ALEXANDRE en tant que cinquième adjointe ; Monsieur Jean CORNUAULT en tant que sixième adjoint ; Madame Évelyne LAUNAY en tant que septième adjointe ; Monsieur Johnny VERCOUILLIE en tant que huitième adjoint ; et Madame Karine ROUMANEIX en tant que neuvième adjointe.

Il procède à la remise des écharpes d'adjoint.

Rapport 26-043 : Adoption de la Charte de l' élu

M. RAVIER annonce le dernier point à l'ordre du jour est consacré à l'adoption de la charte de l' élu dont il fait lecture.

« Considérant l'élection du maire et des adjoints, considérant que l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article 1111-1-2. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local, vous l'avez tous devant vous, et du chapitre 3 du titre 2 du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT, consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux. Je vais vous le lire, c'est un peu fastidieux, mais je suis tenu à vous le lire, au moins tous les points.

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élú local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation d'autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale, dans les conditions définies à l'article 382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code général des collectivités territoriales.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou à la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du Code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la charte de l'élú local et des dispositions du chapitre 3 du titre 2 du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT, consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux, remis par le maire à chaque conseiller municipal. »

Le maire remercie les conseillers. Il précise que le Conseil municipal d'installation est maintenant terminé. Il invite tous les élus à sortir, et leur indique qu'ils vont faire une photo de groupe au niveau de l'école Ambroise Paré, et ce qui sera aussi sur le site de communication avec l'ensemble des conseillers. Merci à toutes et tous, merci de votre présence, et au plaisir.

M. MAINTIER demande à M. RAVIER s'il a la possibilité de prendre la parole.

M. RAVIER lui répond qu'il pouvait avant, mais qu'il lui laisse maintenant.

M. MAINTIER ajoute qu'il eût été élégant de sa part de la lui donner.

M. RAVIER estime qu'il eût été élégant de la demander au Conseil municipal. Il ajoute que cela fonctionne comme cela, Monsieur MAINTIER. Il faut peut-être l'apprendre.

M. MAINTIER le remercie pour son élégance. Il précise que par ailleurs, il a demandé la parole aux services cette semaine et devait avoir un temps de parole ce matin. Il va prendre ce temps.

M. RAVIER souhaite lui expliquer comment cela va fonctionner. Il indique à Monsieur MAINTIER qu'il peut demander la parole au moment du conseil, il peut lever la main, il demande la parole, et on lui accorde. Il ne la demande pas, il ne l'a pas. Et lorsque le conseil est terminé, malheureusement, il est terminé. Mais il lui laisse la possibilité d'avoir la parole maintenant, dans une logique démocratique.

M. MAINTIER prend la parole : « Je voulais commencer par remercier les près de 2 400 Amboisiens qui ont voté pour nous la semaine dernière. C'était un an d'une formidable campagne qu'on a passée ensemble, de la construction d'un projet ambitieux, d'un projet rassembleur pour Amboise, et surtout pour le futur d'Amboise, d'un mouvement de renouveau. Un renouveau qui a été porté par une équipe, qui a été porté par des soutiens, que je tiens aussi à remercier. Parce qu'aujourd'hui, on envoie sept élus au Conseil municipal, mais c'est tout un mouvement qui a été porté toute cette année et j'en suis extrêmement fier. Les Amboisiens qui ont voté pour nous, et de manière générale l'ensemble des Amboisiens, peuvent compter sur nous sur les sept prochaines années pour les représenter, pour travailler, pour être disponibles, pour être aidants, au sein de ce Conseil municipal, mais aussi au sein de notre engagement citoyen au sein de la ville d'Amboise.

Dimanche dernier, Monsieur RAVIER, c'était un moment historique pour notre ville. Dimanche dernier, vous avez été élu en minorité. Vous avez fait le plus mauvais score de la gauche depuis ces 25 dernières années et vous avez même perdu près de 20 points en trois ans.

Vous avez frôlé de peu le fait de devoir laisser votre place et pouvez remercier le candidat du Rassemblement national pour son maintien.

De notre côté, c'est une victoire. Nous avons fait émerger de nouvelles idées pour Amboise. Nous avons fait vivre le débat démocratique dans notre ville. Et nous avons suscité pour beaucoup l'espoir. Vous êtes donc le maire d'une ville qui s'est divisée dimanche dernier, mais nous sommes convaincus que c'est une chance pour Amboise. C'est une chance parce qu'après des années de conflictualité – et vous l'avez rappelé, Monsieur RAVIER, dans votre discours – on a l'opportunité, ensemble, de tourner la page, de travailler ensemble pour le renouveau de notre démocratie, pour une nouvelle gouvernance de la ville d'Amboise et sur une nouvelle manière d'exercer les responsabilités municipales. C'est l'opportunité, c'est la chance de construire ensemble l'avenir d'Amboise et de travailler avec de nouvelles méthodes.

Nous avons présenté aussi un programme, travaillé pendant un an, à l'échelle de chaque quartier pour notre ville, et nous ne pouvons nous résoudre de notre côté à attendre sept ans pour qu'il soit mis en place. Nous refusons l'immobilisme et nous voulons qu'Amboise avance. Et pour cela, nous sommes prêts à travailler avec vous.

De ce programme, nous avons d'ailleurs trouvé de nombreuses reprises au sein de votre projet, qu'il s'agisse des brigades vertes, qu'il s'agisse de la rue Nationale, qu'il s'agisse de l'Île d'Or, qu'il s'agisse du bowling... »

M. RAVIER intervient pour demander à Monsieur MAINTIER de faire court, maintenant. Un temps de parole, ce n'est pas un discours. S'il vous plaît.

M. MAINTIER reprend : « Et donc, nous sommes aujourd'hui sept élus à entrer au Conseil municipal pour travailler avec vous. Beaucoup d'entre vous sont à leur deuxième, à leur troisième mandat. Vous renouvelez la même équipe municipale. Nous avons la volonté de travailler ensemble. De notre côté, c'est une nouvelle génération, c'est d'autres méthodes, d'autres expériences qui entrent au Conseil municipal, et nous avons la conviction que nous avons une complémentarité et que nous pouvons travailler ensemble.

Nous sommes aussi portés par un collectif. Hier, nous avons lancé notre association... »

M. RAVIER reprend la parole pour de nouveau demander de faire court, maintenant. S'il vous plaît. Sinon, il annonce qu'il va arrêter le conseil maintenant et qu'il n'aura plus la parole. Il veut laisser la parole à Monsieur POINTLANE, qui l'a demandée également. S'il pouvait faire court, ce serait très gentil. Le règlement intérieur du Conseil municipal l'autorise à beaucoup de choses, notamment celle-là. S'il vous plaît.

M. MAINTIER poursuit : « Vous avez dit vouloir être le maire de tous les Amboisiens. Être le maire de tous les Amboisiens, c'est respecter son opposition... »

M. RAVIER l'interrompt pour lui dire : « Monsieur MAINTIER, ici, nous ne sommes pas dans une tribune. Vous avez maintenant, s'il vous plaît, la possibilité de conclure et de laisser la parole à Monsieur POINTLANE qui l'a demandée également. Mais je rappelle qu'il y a un règlement intérieur au sein du Conseil municipal et que ce n'est pas la tenue d'un meeting. Donc soit vous le respectez dès le premier jour, soit vous apprenez le règlement intérieur par cœur. Le respect, c'est aussi cela. Conclusion, s'il vous plaît. »

M. MAINTIER termine : « Vous avez dit vouloir être le maire de tous les Amboisiens et nous sommes prêts à travailler avec vous, à être une opposition dans l'intérêt d'Amboise, une opposition qui propose, une opposition qui coconstruit. Nous espérons pouvoir trouver votre oreille attentive pour pouvoir travailler avec vous. Nous voulons servir notre ville, travailler pour Amboise, travailler pour les Amboisiens, et sommes prêts à exercer les responsabilités qui seront les nôtres. Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

M. RAVIER l'en prie et donne la parole à M POINTLANE.

M. POINTLANE s'exprime : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Tout d'abord, mon esprit républicain vous adresse mes félicitations républicaines à la suite de votre élection. Je vais vous dire l'honneur qui est le mien d'être ici à l'occasion de ce premier Conseil municipal de cette nouvelle mandature à Amboise, la troisième en six ans. Ce moment revêt pour nous un caractère historique. Jamais notre ville n'avait compté d'élus du Rassemblement national, ni même d'élus officiellement étiquetés au sein de cette assemblée. Et à la lumière des suffrages exprimés, nous recevons ce résultat comme la première pierre d'un ancrage durable à Amboise. Je veux donc remercier du fond du cœur les électeurs qui nous ont accordé leur confiance, ceux qui nous ont témoigné leur sympathie, leur soutien, et leur affection tout au long de cette campagne, sur les marchés, dans les quartiers, et au fil de nos échanges. Je veux leur dire combien leur énergie nous a portés et combien elle nous a été précieuse pendant ces mois de campagne. Je veux aussi remercier mes valeureux colistiers qui se sont engagés à mes côtés dans un combat difficile. Ils l'ont mené avec courage, avec constance, avec le sourire, malgré les obstacles, et avec l'espérance profonde de voir leur ville changer de cap. Et c'est pour moi une grande fierté, bien sûr, mais c'est aussi une immense responsabilité, celle de porter ici la voix de nos électeurs, de nos soutiens, de tous ceux qui ont voulu faire entendre une voix différente pour Amboise. Et si cela peut déplaire à certains, cette voix alternative existe et le scrutin l'a démontré.

J'aurais bien sûr souhaité ne pas être seul sur ces bancs et que plusieurs sièges à mes côtés soient occupés par les colistiers qui m'ont accompagné dans cette aventure afin de porter encore plus fortement notre voix. Mais ils seront quoi qu'il en soit à mes côtés, présents dans l'assistance des conseils municipaux, et surtout présents dans l'esprit, dans la continuité de notre action, de notre programme, et de nos convictions.

Plus largement, j'aurais souhaité surtout qu'une autre issue puisse émerger de cette élection, si la main que nous avions tendue avait été acceptée dans un esprit de sincérité, de dépassement des logiques partisans, et avec pour seule boussole l'intérêt des Amboisiens, avec la volonté de faire

primer l'intérêt communal sur les calculs politiques, et notamment de tromper les électeurs sur une certaine nuance politique affirmée.

Notre objectif ne sera pas de caricaturer davantage la situation d'Amboise, car la réalité se suffit à elle-même. Notre devoir sera de dire la vérité aux Amboisiens, avec lucidité, et sans faux-semblants, même lorsque ce constat ne plaira ni à la majorité sortante, ni à l'autre groupe d'opposition. Vous le savez, une parole publique sérieuse ne consiste ni à noircir un tableau à outrance, ni à l'embellir artificiellement, mais à regarder la situation telle qu'elle est, afin d'agir avec crédibilité et efficacité. Monsieur le Maire, mes chers collègues, contrairement à ce qui pourrait être dit ou laisser entendre, mon engagement personnel, comme celui de mes camarades et de nos soutiens, ne relève en rien de la caricature. Il ne procède ni du rejet systématique ni de l'hostilité de principe à l'égard de nos adversaires. Il procède au contraire de l'amour de notre ville, de l'attachement à notre territoire, et du respect pour ceux qui travaillent et vivent ici, et se battent chaque jour pour faire vivre Amboise. Et comme à l'échelle nationale, nous ne serons pas sectaires, nous soutiendrons tout ce qui sera concrètement utile aux Amboisiens, nous proposerons des solutions sur tout ce qui, selon nous, devra être amélioré, et nous combattrons sans réserve toute décision qui pénalisera les Amboisiens ou qui nous paraîtra contraire à ce que la situation de notre ville exige.

Enfin, je conclurai en disant que durant ces six ou sept prochaines années, Monsieur le Maire, vous l'avez ajouté tout à l'heure, nous serons une opposition présente, une opposition combative, mais aussi une opposition responsable, fidèle à ses principes et fidèle au mandat que nous ont confié les Amboisiens, qui croient en nous, et qui croient en l'alternance. Et notre seule boussole restera simple : Amboise et les Amboisiens. Je vous remercie. »

M. RAVIER remercie toutes et tous. Après ces prises de parole, il ajoute que le Conseil municipal est réellement terminé, et invite les conseillers au prochain Conseil municipal, le 9 avril. Il annonce qu'ils vont faire la photo du Conseil municipal dès maintenant, sur les marches de l'école Ambroise Paré élémentaire, rue Ambroise Paré.

La séance est levée.